

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 25 janvier 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 25 janvier 2023 à 15 h 30, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M. Donald Perron	Longue-Rive
------------------	-------------

Assiste également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur général et greffier-trésorier par intérim et directeur du Service de l'aménagement du territoire
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Direction générale;
4. Accompagnement de la FQM - développement éolien;
5. Affaires nouvelles;
6. Période de questions;
7. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constatant que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*, déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-01-045

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

Direction générale

Ce sujet sera traité lors d'une séance subséquente.

RÉSOLUTION 2023-01-046

Contrat de services avec la FQM relativement à la fourniture de services d'accompagnement en vue de la participation de la MRC de La Haute-Côte-Nord à des projets de production d'énergie renouvelable et autres formalités

ATTENDU QUE la MRC peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétence municipales* (RLRQ c. 47.1);

ATTENDU QUE la FQM a notamment pour mission de favoriser le développement économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE les services ainsi offerts par la FQM servent à mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès de la participation du milieu local au sein des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable découlant d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la MRC souhaite participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable, élaborés pour répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec par le biais d'appels d'offres ou tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la MRC désire mettre en place l'environnement structurel, procédural et technique lui permettant de participer à de tels projets et, à cette fin, désire retenir les services de la FQM;

ATTENDU l'engagement de la FQM de mettre en place des services d'accompagnement et de soutien neutres, de façon à éviter tout conflit d'intérêts, l'offre de service de la FQM s'adressant à de nombreuses MRC toutes susceptibles de participer à des processus d'appel d'offres ou d'autres modes d'acquisition utilisés par Hydro-Québec pouvant être concurrents;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne les services de la FQM pour lui permettre d'établir l'environnement propice à sa participation à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable afin de répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec dans le cadre d'appels d'offres ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec;

QU'à cette fin, le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, ainsi que Monsieur Kevin Bédard, directeur général par intérim, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs au contrat de service avec la FQM, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la FQM.

RÉSOLUTION 2023-01-047

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 35.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim